ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux Bubenbergplatz 9 3011 Berne

CT ASMP Décision



Fre 17.01.05

- Question transmise à la CT ASMP: 02.06.06
- Décision de la CT ASMP: 06.07.06

- Mise en consultation nécessaire:

oui X non

- Fin de la consultation de la CT ASMP: 17.07.06 /26.01.07 28.06.07 - Examen de la décision: 21.07.06 /12.01.07 20.06.07

- **Distribution selon clé:** 26.07.06/06.02.07

(comité, comité technique, CT, surveillant)

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
La désignation «CAN C (XC4)» comprend-elle automatiquement aussi les classes d'exposition XF1, XD1 et XD2 ?		
Décision		
Non, les pourparlers avec le CBR ont permis de préciser que tous les bétons du CAN – à l'exception de CAN A – ne conviennent qu'à une seule classe d'exposition. Le tableau de l'annexe n'a qu'un caractère informatif, et l'indication de la classe d'exposition additionnelle se rapporte à la composition (fact. E/C, teneur minimale en ciment) et non aux essais selon SIA 262/1 annexes A à C selon AN 3. Exemple: 061. 100 Béton selon SN EN 206-1, CAN A, C25/30, XC1, XC2, D_max 32, Cl 0.10, C3		
Remarque		

Décision en séance de la CT du 06.07.06 / révisée les 21.07.06 / 12.01.07 / 20.06.07

G. Frenzer

f 45_03_NPK C page 1 de 1